

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
**DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION ET
INSCRITE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

DECISION DU MAIRE N° : 2025_DM_009

OBJET : Signature d'un avenant financier n°4 au marché de travaux de conception, de réalisation, d'exploitation et de maintenance de 5 installations photovoltaïques en autoconsommation collective sur la Commune d'Aurec sur Loire.

Nous, Maire d'AUREC SUR LOIRE,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 septembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire, et notamment son alinéa n°4,

Considérant l'inscription budgétaire au budget annexe pour les travaux de pose et de maintenance d'installations de panneaux photovoltaïques.

Vu la décision du maire n°2024_DM_001 en date du 09/01/2024 relative à la signature du marché de travaux de conception, de réalisation, d'exploitation et de maintenance de 5 installations photovoltaïques en autoconsommation collective sur la Commune d'Aurec sur Loire.

DECIDONS :

Article 1 :

Il est décidé de passer :

- Un avenant financier n°4 au marché de travaux de conception, de réalisation, d'exploitation et de maintenance de 5 installations photovoltaïques en autoconsommation collective à Aurec sur Loire :
 - Avec le groupement ERE43 (**mandataire**) / METEOR - Groupement ERE43 – METEOR sis Rue de l'Occitan – ZA La Guide 2 à YSSINGEAUX (43200),
 - Pour un montant de plus-value de 3 330.00 € HT
 - Portant le montant total du marché de travaux à 507 311 € HT.

Article 2 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 3 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations, publiée sur le site internet de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Fait à AUREC SUR LOIRE, le 20/02/2025

Le Maire
Claude VIAL

